Cette présentation a été effectuée le 20 novembre 2008, au cours des

« 2es Journées de prévention des infections nosocomiales - Des programmes et un réseau à consolider » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2008. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse http://www.inspq.qc.ca/archives/.











Historique des évènements

Mars 1988:

Extrait d'une formation : De M. Michel Ottin au personnel d'hygiène et salubrité :

« La compréhension des phénomènes physico-chimiques des produits de nettoyage en action sur les surfaces est devenue une nécessité, un nouveau *savoir-faire* doit remplacer les méthodes empiriques de nettoyage traditionnel basées sur les habitudes...

Cette intégration de l'univers du *savoir* à la dimension du *savoir-faire* générera nos spécialistes de l'entretien professionnel ».

Conférence JAPI – Le 20 novembre 2008





Travaux en cours

Toutes les sphères ont travaillé depuis longtemps à l'avancement de leur champ de connaissances :

- Microbiologie;
- Programme de prévention des infections;
- Hygiène et salubrité;
- Divers.

Depuis 2004, l'approche concertée est beaucoup plus présente.

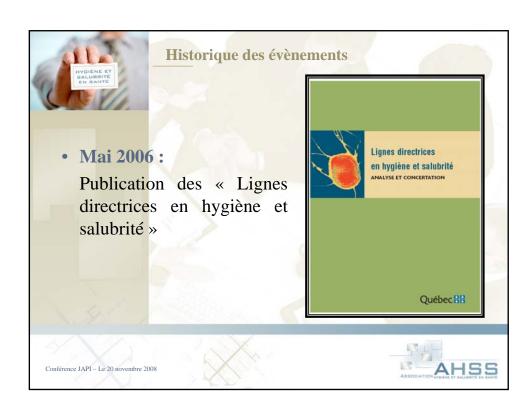
- Exemple : Visite des hôpitaux par santé publique 2006
- Comité provincial en hygiène et salubrité

Démarche parfois exigeante, mais nécessaire.

« La confrontation des idées bonifie les solutions ».

Conférence JAPI – Le 20 novembre 2008













Entente de gestion hygiène et salubrité P.4

Avant de commencer les étapes de réalisation, il doit y avoir désignation d'une personne responsable de la gestion du risque environnemental et de la coordination de toute l'opération. Cette personne doit :

- Être au courant de la gestion des processus et des risques, en particulier celui concernant la transmission d'infection par l'environnement.
- Être au courant de la gestion des ressources humaines et des catégories d'emplois, ainsi que des budgets.
- Avoir l'autorité lui permettant de mener l'opération, de trancher les litiges en fonction des enjeux de risque environnemental, de faire l'attribution ou le partage approprié de ressources, de faire le suivi et l'évaluation de cette opération, d'en appliquer les conclusions et de s'assurer périodiquement de l'absence de zones grises.

Conférence JAPI – Le 20 novembre 2008





Entente de gestion hygiène et salubrité P.4

Les 5 étapes de réalisation sont :

- Répertorier les surfaces, équipements et matériels avec lesquels un patient peut entrer en contact direct ou indirect qui est susceptible de lui transmettre une infection.
- Catégorisation des surfaces « low et high touch ».
- Détermination du service responsable de l'intégrité sanitaire ou le service qui le deviendra s'il s'agit d'une zone grise.
- Détermination des exécutants des interventions entre les patients ou interventions planifiées.
- Approbation par la direction générale et le conseil d'administration des résultats de l'ensemble de cette opération avec une date de mise en vigueur de l'application pour l'installation.

Conférence JAPI – Le 20 novembre 2008





